

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD.

Le 6 février 2023, à 19h10, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Richard Doyon et Francis Fecteau, ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante, Nancy Lessard et Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Était absent; Monsieur Xavier Bouhy

Assiste également madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2023-02-018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté avec le retrait des items 15 à 18 :

1. Déclaration solennelle et mot de bienvenue **(R)**
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 janvier 2023 **(R)**
4. Informations générales et retour sur les précédentes séances **(I)**
5. Correspondance **(I et R)**

ADMINISTRATION

6. Office d'habitation du Sud de la Chaudière – acceptation budget 2023 **(R)**
7. Abroger résolution 2022-12-313 **(R)**
8. Autorisation CPTAQ prolongement de conduites aqueduc (PE-4) **(R)**
9. Autorisation à M. Steve Bureau, directeur des services incendie, pour aller en appel d'offre pour une unité d'urgence **(R)**
10. Projet coopération intermunicipale -Conseiller en urbanisme **(R)**

GESTION CONTRACTUELLE

11. Plan de protection des sources d'eau potable**(R)**
12. Offre de service professionnel de Techni-consultant pour l'année 2023 **(R)**
13. Prolongement contrat de Steve Arbour **(R)**

RESSOURCES MATÉRIELLES

14. Acquisition d'une caméra thermique pour le service incendie **(R)**

GESTION DU TERRITOIRE

- ~~15. Adoption du règlement 228-2023 modifiant le plan d'urbanisme **(R)**~~
- ~~16. Adoption du second projet de règlement 229-2023 modifiant le règlement de zonage 157-2018 (concordance au plan d'urbanisme) **(R)**~~
- ~~17. Adoption du second projet de règlement 230-2023 modifiant le règlement de zonage 157-2018 (amendement zone P-30) **(R)**~~
- ~~18. Adoption du second projet de règlement 224-2022 modifiant le règlement de zonage 157-2018 **(R)**~~
19. Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC rue Francois-Gosselin **(R)**
20. Mandat : la Boîte d'urbanisme pour location court terme en zone de villégiature **(R)**
21. Avis de motion et dépôt du projet du règlement RM-SQ-06, concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sureté du Québec **(R)**

LOISIRS

22. Aide financière pour le Karaté Yoseikan Beauce **(R)**
23. Demande d'aide financière programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux **(R)**
24. Festi-Démol Saint-Victor **(R)**

DOSSIER DES ÉLUS - RAPPORT DES ACTIVITÉS

25. Xavier Bouhy : Service Loisirs et Tourisme
26. Dany Plante : Politique familiale et Comité consultatif scolaire
27. Richard Doyon : Festivités Western
28. Patricia Bolduc : Construction et développement résidentiel
29. Francis Fecteau : APELF, ARLAC et Comité consultatif en urbanisme
30. Nancy Lessard : Culture, Patrimoine et événements
31. Jonathan V. Bolduc: MRC Beauce-Centre et CDI
32. Divers :
33. Les comptes. **(R)**
34. Période de questions et commentaires. **(I)**
35. Levée ou ajournement de la session. **(R)**

ADOPTÉE

2023-02-019

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
DU 9 JANVIER 2023.**

Proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,
d'adopter le procès-verbal de la séance régulière 9 janvier
2023.

ADOPTÉE

2023-02-020

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE REVOIR LE
CADRE LÉGISLATIF AFIN DE PERMETTRE DE TENIR DES
SÉANCES VIRTUELLES DANS CERTAINS CAS**

ATTENDU QUE pour toute séance spéciale, non régulière,
non prévue dans le calendrier annuel, et à conditions de rendre
publique l'enregistrement intégral de toute séance ainsi tenue
par vidéoconférence;

ATTENDU QUE les séances par vidéoconférence étaient une
bonne façon de faire pendant la pandémie;

ATTENDU QUE les séances peuvent être d'une courte durée
et on pourrait éviter de faire déplacer les élus ainsi que les
gens qui veulent être présent à la séance pour peu de temps;

ATTENDU QUE le gouvernement dit vouloir intéresser les
gens à la politique municipale et de permettre ainsi un outil de
modernité serait un pas en ce sens;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Dany
Plante,

Et résolu à l'unanimité par les membres du conseil
que la municipalité que pour toute séance spéciale, non
régulière, non prévue dans le calendrier annuel, et à conditions
de rendre publique l'enregistrement intégral de toute séance
ainsi tenue par vidéoconférence.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous
les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-02-021

**OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE –
ACCEPTATION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2023**

ATTENDU QUE la demande de l'office d'habitation du Sud
de la Chaudière afin d'adopter une résolution pour leur budget
2023;

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,
d'adopter le budget de l'Office d'habitation du Sud de la
Chaudière pour des revenus de 44 405 \$ et des dépenses de
136 965 \$ soit un déficit de 92 560\$, dont la contribution
municipale s'élève à 9 256\$ du déficit, ce qui représente 10%
du déficit.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous
les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-02-022

ABROGER RÉOLUTION 2022-12-313

ATTENDU QUE la résolution 2022-12-313 d'appuyer la demande d'autorisation déposée à la commission de protection du territoire agricole pour le puit PE-4;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution #2022-12-313;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil d'abroger la résolution 2022-12-313 qui appuie la demande d'autorisation déposée à la commission de protection du territoire agricole pour le puit PE-4.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-02-023

AUTORISATION CPTAQ PROLONGEMENT DE CONDUITES AQUEDUC (PE-4)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor poursuit ses travaux pour produire de l'eau potable en quantité et en qualité selon les normes édictées;

ATTENDU QUE plusieurs sites ont fait l'objet d'une exploration du potentiel en eau souterraine dans le cadre du programme de recherche en eau mis en place par la Municipalité depuis 2018;

ATTENDU QUE seul le forage converti en puits d'essai (puits PE-4) a présenté un potentiel favorable à l'approvisionnement en eau dans le cadre de ces campagnes;

ATTENDU QUE les démarches de recherche en eau n'ont pas permis d'identifier d'autres espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole;

ATTENDU QUE des essais de pompage ont été effectués sur le puits PE-4, situés sur le lot 4 771 793 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le lot 4 771 793 est inclus dans la zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU QUE pour exploiter ce nouveau puits municipal et utiliser des chemins d'accès, la Municipalité doit obtenir l'autorisation de la CPTAQ;

ATTENDU QUE les infrastructures d'utilités publiques associées au réseau d'aqueduc sont permises dans chaque zone du territoire municipal en référence au règlement de zonage 157-2018;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de procéder à la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 771 793 du cadastre du Québec, soit pour l'exploitation d'un nouveau puits municipal, le puits PE-4. La superficie de la zone visée par la demande inclut le chemin d'accès et l'aire de protection immédiate du puits. Le projet vise l'aménagement et le raccordement du puits PE-4 afin de répondre aux besoins en eau des citoyens de Saint-Victor.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-02-024

AUTORISATION À M. STEVE BUREAU, DIRECTEUR DES SERVICES INCENDIE, POUR ALLER EN APPEL D'OFFRE POUR UNE UNITÉ D'URGENCE

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au lancement d'un appel d'offre pour l'acquisition d'une unité d'urgence pour les services incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le lancement d'appel d'offre pour l'acquisition d'une unité d'urgence pour les services incendie.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-02-025

PROJET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE -CONSEILLER EN URBANISME

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Alfred, Saint-Frédéric, Saint-Jules, Saint-Séverin, Saint-Victor, Saint-Odilon et la MRC Beauce-Centre désirent présenter un projet d'embauche et de partage d'un conseiller en urbanisme dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit : Le conseil de la municipalité de Saint-Victor s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale -conseiller en urbanisme et à assumer une partie des coûts. Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien

à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.
Le conseil nomme la MRC Beauce-Centre organisme responsable du projet.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-02-026

PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE LNA

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Victor a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Victor désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité de Saint-Victor autorise ce qui suit :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- QUE Mme la directrice générale Carole-Anne Jacques soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-02-027

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL DE TECHNI-CONSULTANT POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Victor désire avoir un soutien que ce soit au sujet des admissibilités aux aides financières, tout ce qui est en lien avec les connaissances de la Municipalité sur ses infrastructures municipales ou sur les firmes potentielles;

ATTENDU QUE La firme Techni-Consultant a produit une offre de service professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la firme Techni-Consultant pour un montant forfaitaire de 2450\$ plus taxes.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-02-028

PROLONGEMENT CONTRAT DE STEEVE ARBOUR

ATTENDU QUE la Municipalité prolonge le mandat de monsieur Steeve Arbour comme consultant pour assistance à la direction générale ;

ATTENDU QUE le budget maximal pour le prolongement du contrat de M. Steeve Arbour est de 25 000,00\$ et que la conclusion du contrat est conditionnelle à ce qu'une clause soit ajoutée au contrat, prévoyant que le service doit être réalisé en personne au bureau de la Municipalité. Un soutien à distance sera offert sur demande de la Municipalité, lequel pourra se faire soit au téléphone ou par courriel à même les équipements personnels du Prestataire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de prolonger le mandat de monsieur Steeve Arbour comme assistance à la direction générale au montant de 25 000,00\$ maximum.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-02-029

ACQUISITION D'UNE CAMÉRA THERMIQUE POUR LE SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE le service incendie, pour une question de sécurité demande l'achat d'une caméra thermique;

ATTENDU QUE suite à une demande de prix à l'entreprise Boivin et Gauvin inc;

ATTENDU QUE le montant de la soumission par Boivin et Gauvin inc. est de 8404,67\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Francis Fecteau,

Et il résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'autoriser l'achat d'une caméra thermique au montant de 8404,67\$ taxes incluses pour le service incendie.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-02-030

**DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
DE LA MRC POUR LA RUE FRANCOIS-GOSSELIN**

ATTENDU QUE La municipalité à constater qu'un secteur du périmètre urbain est assujetti aux dispositions relatives aux corridors riverains en raison de la présence d'un cours d'eau;

- Les dimensions minimales exigées pour les terrains localisés dans un corridor riverain contraignent les possibilités d'aménagement du secteur.

ATTENDU QUE le corridor riverain affecte une grande partie du PU;

ATTENDU QUE La municipalité sait que ces dispositions découlent d'orientation gouvernementale et que la MRC a intégré celle-ci à son schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QU'après vérification, des modifications pourrait possiblement être réalisées pour assouplir les dispositions affectent les cours d'eau ayant un bassin versant de moins de 20km²;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, La municipalité de Saint-Victor demande à la MRC Beauce-centre, de revoir les dispositions applicables aux corridors riverains de cours d'eau ayant un bassin versant de moins 20km² présents au schéma d'aménagement et de développement révisé.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-02-031

**MANDAT : LA BOÎTE D'URBANISME POUR LOCATION COURT
TERME EN ZONE DE VILLÉGIATURE**

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Victor veut avoir un règlement concernant la location court terme en zone de villégiature;

ATTENDU QUE La municipalité à fait faire une soumission à la boîte d'urbanisme;

ATTENDU QUE nous avons donné le mandat à la Boîte d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de donner le mandat à la Boîte d'urbanisme pour la location court terme en zone de villégiature au montant de 2950,00\$ taxes non incluses.

ADOPTÉE

2023-02-032

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT RM-SQ-06, CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire d'adopter un règlement en matière de circulation des véhicules routiers ainsi qu'en matière de stationnement sur les chemins, terrains et autres endroits où le public est autorisé à circuler;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par Monsieur Francis Fecteau lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le règlement portant le no. RM-SQ-06. soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

Madame Dany Plante quitte son siège à 19h25.

2023-02-033

AIDE FINANCIÈRE POUR LE KARATÉ YOSEIKAN BEAUCE

ATTENDU QUE Yoseikan Beauce organise un championnat provincial à la polyvalente de Saint-François à Beauceville le samedi 18 février 2023.

ATTENDU QUE Yoseikan Beauce aimerait avoir une aide financière afin de s'assurer du bon déroulement de cet évènement;

ATTENDU QUE Yoseikan Beauce demande une aide financière de 200\$ afin d'offrir le diner aux bénévoles.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité de Saint-Victor va offrir une aide financière de 200\$ pour le Karaté Yoseikan Beauce.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

Madame Dany Plante rentre dans la salle à 19h26.

2023-02-034

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME VISANT LA PROTECTION, LA TRANSMISSION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL À CARACTÈRE RELIGIEUX.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor souhaite préserver et maintenir en bon état le presbytère de Saint-Victor, dont elle s'est récemment portée acquéreuse;

ATTENDU QUE certains travaux requis au presbytère sont admissibles au programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux du Conseil du Patrimoine religieux;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du demandeur et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-02-035

Festi-Démol Saint-Victor

ATTENDU QUE la demande d'autorisation de tenir un derby de démolition;

ATTENDU QUE que l'événement existe depuis plus de 40 ans et apporte des retombées économiques pour les commerces de la municipalité;

ATTENDU QUE le promoteur doit respecter la quiétude et l'environnement de ses voisins qui habitent à proximité du site;

ATTENDU QUE les promoteurs, monsieur Dany Rodrigue et ses partenaires, s'engagent à respecter la programmation inscrite sur sa demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la tenue d'un derby de démolition sur le territoire de la municipalité de Saint-Victor sous certaines conditions énumérées ci-après :

Que la programmation inscrite sur la demande soit respectée et advenant une modification ou un ajout à la programmation, elle sera communiquée à la Municipalité au moins 7 jours avant l'événement ;

Que les clôtures de délimitations soient installées au maximum au centre de la Rue Saint-Joseph et laissant toujours une voie de libre ;

Que la rue Saint-Joseph peut être fermée pour la circulation entre la quincaillerie Hercule Fortin et le 226 rue Saint-Joseph, du jeudi 20 juillet au mardi 25 juillet 2023 mais doit laisser la circulation locale libre en tout temps, nous demandons que le jour du derby un signaleur soit assigné pour ne pas que les visiteurs bloquent la circulation ;

Que toutes plaintes reçues du voisinage soient traitées avec respect ;

Que le démontage et le nettoyage final du site soient exécutés avant le dimanche 30 juillet 2023 ;

Que si les conditions énumérées plus haut ne sont pas respectées, le conseil municipal appliquera le règlement RM-SQ-02 règlement sur les nuisances.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-02-036

LES COMPTES

Proposé par Madame Nancy Lessard,
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,
d'accepter la liste des comptes suivant.

Armand Lapointe équipements	330,56 \$
MRC Beauce Centre	31 219,88 \$
Hydro Québec	4 167,81 \$
Energere	1 480,78 \$
Garage Alain Bolduc	72,88 \$
Arsenal Media	891,06 \$
Gertrude Bolduc	165,00 \$
Centre du camion Amiante	119,96 \$
Globocam Beauce	77,81 \$
Garage Bizier	383,48 \$
Gingras Électrique	77,70 \$
Morency Avocats	22 898,77 \$
Téléphone St-Victor	616,72 \$
William Giguère	30,00 \$
PG Solutions	10 297,17 \$
Nancy Lagueux	390,92 \$
Sel Warwick	8 856,55 \$
MRC Beauce Centre	1 719,63 \$
CAUCA	34 836,44 \$
Jean-Luc Giroux	12,22 \$
Messer	198,80 \$
Équipements Pierre-Paul Beaulieu	673,47 \$
Soudure Perron et frères	166,71 \$
Fleurons du Québec	1 491,23 \$
Energies Sonic	11 629,94 \$
Magasin Coop	220,59 \$
Formiciel	958,87 \$
Trans Continental Distribution	543,78 \$
Camions Globocam Beauce	57,43 \$
APCHQ Beauce-Appalaches	1 334,86 \$

Les pro du CB	69,50 \$
Groupe CT	103,48 \$
PJB Industries	282,84 \$
Pneus Beaucerons	56,28 \$
Boutique Carly	648,62 \$
Algo	173,38 \$
Medial Services-Conseils-SST	779,14 \$
Aqua Beauce	80,00 \$
Couture Aluminium	859,49 \$
Stantec	17 762,78 \$
Laforest Nova Aqua	6 750,89 \$
Eclaireur Progrès	1 315,20 \$
Pluritec	3 886,16 \$
Equipement de bureau Demers	408,70 \$
Hercule Fortin Inc.	148,25 \$
Entreprises Claude Boutin	1 674,06 \$
Garage Bizier	22,00 \$
J.U. Houle	366,56 \$
La Boulonnerie	114,52 \$
Escouade Canine MRC	1 498,66 \$
Réseau Bbiblio CNCA	13 303,16 \$
Librairie Sélect	458,05 \$
Solutions GA	66,12 \$
TOTAL	186 748,86 \$

2023-02-037

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,
que la présente séance soit levée à 19h35.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale /
Greffière-trésorière